



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FORTES CHALEURS DANS L'AUBE DÉCLENCHEMENT DU NIVEAU ORANGE DU PLAN CANICULE

Troyes, le 17 juin 2022

Météo-France place le département de l'Aube en vigilance ORANGE CANICULE en raison des fortes chaleurs attendues à compter du samedi 18 juin à 12h00. Selon les prévisions météorologiques, les températures maximales pourront atteindre localement 40°C à 41°C entre Troyes et Nogent-Sur-Seine, le reste du département étant concerné par des températures allant de 38°C à 40°C.

Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, appelle de nouveau la population à la plus grande vigilance et à adopter les gestes utiles pour se protéger de la chaleur. La préfète a ainsi invité les maires à organiser les cérémonies du 18 juin en mémoire de l'Appel du 18 juin 1940 tôt le matin afin de limiter l'exposition des participants aux fortes chaleurs.

Mesures d'interdiction prises par arrêté préfectoral :

Compte-tenu de la chaleur et du risque de survenue de feux de végétations, **un arrêté préfectoral interdit pour l'ensemble du département les activités à compter suivantes du samedi 18 juin à 12h00 jusqu'à la fin de la vigilance ORANGE CANICULE :**

- les feux d'artifice soumis ou non à autorisation ;
- les lâchers de lanternes volantes ;
- à moins de 200 mètres d'un espace naturel combustible : fumer, porter ou allumer un feu, utiliser des barbecues, faire des feux festifs ou de camps.

Conseils de comportement :

- Limitez les efforts sportifs ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous connaissez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ;
- Pendant la journée : fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit. Utilisez un ventilateur et/ou une climatisation. Sinon, privilégiez un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Humidifiez votre corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Hydratez-vous. Les personnes âgées doivent boire 1.5 litre d'eau par jour et continuer de s'alimenter normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers. Limitez vos activités physiques.

Sur le lieu de travail, il est recommandé de :

- Limiter le travail physique ;
- Travailler de préférence aux heures les moins chaudes ;
- Effectuer une rotation des tâches avec des postes moins exposés ;
- Augmenter la fréquence des pauses ;
- Installer des sources d'eau fraîche à proximité des postes de travail ;
- Aménager des aires de repos climatisées ou des zones d'ombre ;
- Porter des vêtements de couleur claire ;
- S'hydrater et s'alimenter très régulièrement.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont les suivants :

- une fièvre supérieure à 40°C ;
- une peau chaude, rouge et sèche ;
- des maux de tête, des nausées ;
- une somnolence ;
- une soif intense ;
- une confusion ;
- des convulsions ;
- une perte de connaissance.


Les numéros utiles :

- 0800 06 66 66 : plateforme téléphonique d'information « canicule » ;
- 15 SAMU ;
- 18 Sapeurs-pompiers ;
- 112 numéro d'urgence unique européen ;
- 115 numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube

 @Prefet10